



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040498

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/02/2024 12H19 C:000040 I:31271
V/REF : 929689
V/Email reçu le Jeudi 08/02/2024 a 12H19

SELON DEVIS N° 4010092

V/REF.IMM. 02392

IMMEUBLE : LES CHATAIGNIERS
1022 RES.DES CHATAIGNIERS
LE BOURG
71110 ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

Feillens, le 26 Avril 2024

Référence Marché: 22SRPLB1-Lot89-St Remy Ouest

LOCALISATION : LE BOURG - ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE - MME DETHOOR : 0685618493 1ER
ETAGE - MME CONTASSOT : 0385782919 - RDC

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4010092 du 25/01/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme J PAYET

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
OUVERTURE DE LA GAINTE TECHNIQUE
BROCHAGE DE LA DALLE
REPLACEMENT DE LA CULOTTE EN INTERDALLE
REBOUCHAGE DE LA GAINTE TECHNIQUE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 9 AVRIL 2024 : AFFICHAGE COUPURE D'EAU
NOS INTERVENTIONS DU 22 ET 23 AVRIL 2024

OBSERVATIONS : DS TT Email envoyé le 25/01/24 a 16H49 Mme J. PAYET
DS TT Email envoyé le 25/01/24 a 16H49 Ste . Agence st remy
Suite a donner : OUI. Le 27/03/2024 a 10:43
Suite a donner : OUI. Le 22/04/2024 a 17:58



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040498

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	855,39	855,39
	TOTAL H.T.		855,39
	T.V.A. a 10,00%		85,53
	TOTAL T.T.C.En EURO		940,92

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 929689 du 08/02/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE CHALON SUR SAONE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX
Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

LE BOURG

71710 ST SYMPHORIEN DE MARMAGN

Référence de la Demande

N°: 733 258 du 12/01/2024

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie

Partie cne int.

1

02392-00001
MARMAGNE

ST SYMPHORIEN DE

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230617004-1

Délai

Date limite exécution : 23/02/2024

Observations

LOCATAIRES CONCERNEES

MME DETHOOR 06.85.61.84.93

MME CONTASSOT 03.85.78.29.19

ACCORD DEVIS 4010092

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 REPRISE FUI TE GAIN E TECHNIQUE ENTRE 2 LOGTS Affichage coupure d'eau déplacement personnel ouverture de la gaine technique brochage de la dalle remplct de la culotte en interdalle rebouchage de la gaine technique controle du bon fonctionnement nettoyage chantier main d'oeuvre etfournitures	1,00	855,39	855,39	85,54	940,93
				Total H.T.	855,39
				Total TVA	85,54
				Total TTC	940,93

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN4



Bon de Commande

N° : 929689 du 08/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par PAYET JANYLENE le 08/02/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **LE BOURG 71710 ST SYMPHORIEN DE MARMAGN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **08/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 929689